



Base calcul CSP suite arrêt maladie

Par **Mpop**, le **07/01/2015** à **18:57**

Bonjour,

Je vais être licencié économique le 16/01/15 et j'ai été en arrêt du 15/09/14 au 30/09/14 puis du 5/10/14 au 20/12/14.

Le liquidateur va me payer mon salaire du 22/12 au 16/01 + 5 jours en octobre car je n'étais plus en arrêt.

Le dernier bulletin de paye que j'ai pour l'instant est le mois de septembre ou je n'ai travaillé que 15 jours.

Ma question est de savoir qu'est-ce qui va rentrer en compte dans le calcul de l'indemnisation CSP.

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/01/2015** à **21:07**

Bonjour,

Nourmalement, c'est le salaire complet qui devrait servir de base au calcul de l'allocation spécifique de sécurisation...